



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

EB 3978/10

10 septembre 2010  
Original : anglais

F

Comité exécutif/  
Conseil international du Café  
21 – 24 septembre 2010  
Londres, Angleterre

**Rapport du  
Comité virtuel de présélection (CVP)  
sur deux propositions de projets concernant  
le café**

## Contexte

1. Le présent rapport contient les évaluations du Comité virtuel de présélection (CVP) sur les deux propositions de projets ci-après (une nouvelle et une révisée) qui seront examinées par le Comité exécutif et le Conseil en septembre 2010 :

- **Amélioration de la transformation et de l'accès au marché du café africain**, soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) (document WP-Board 1062/10)
- **Application d'un modèle de lutte contre les ravageurs et de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans plusieurs régions caféicoles d'Indonésie** [anciennement : Projet pilote d'application de la lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier dans les petites plantations d'Arabica et de Robusta d'Indonésie], soumise par le Gouvernement indonésien (document WP-Board 1063/10)

2. Le CVP est actuellement constitué du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala et de l'Indonésie (Membres exportateurs) et de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de l'Italie (Membres importateurs).

## Mesures à prendre

Le Comité exécutif est invité à examiner le rapport du CVP et à soumettre des recommandations au Conseil sur ces deux propositions.

## RAPPORT DU COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION (CVP)

Résumé de l'évaluation des projets par domaine technique

Septembre 2010

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Domaine technique</b>  | <b>Amélioration de la transformation et de l'accès au marché du café africain</b> | <b>Application d'un modèle de lutte contre les ravageurs et de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans plusieurs régions caféicoles d'Indonésie *</b> |
| Priorités du secteur du café                                    | Moyen   | Septembre 2010 : Moyen<br>Mai 2008 : Pas assez d'information  |
| Planification du projet   | Moyen   | Septembre 2010 : Moyen<br>Mai 2008 : Pas assez d'information  |
| Capacité opérationnelle de l'Agence d'exécution du projet (AEP) | Moyen   | Septembre 2010 : Moyen<br>Mai 2008 : Pas assez d'information  |
| Durabilité  | Mauvais   | Septembre 2010 : Moyen<br>Mai 2008 : Informations manquantes  |
| Budget/rapport coûts-efficacité                                 | Mauvais   | Septembre 2010 : Mauvais<br>Mai 2008 : Mauvais  |
| <b>Recommandation générale</b>                                  | Le CVP était partagé :<br><b>Approuver (4) ou réviser (3)</b>                     | Le CVP était partagé :<br>Septembre 2010 : <b>approuver (3) ou réviser (4)</b><br>Mai 2008 : <b>réviser ou rejeter</b>                              |

\* C'est la deuxième fois que cette proposition est examinée par le CVP. Les résultats des 2 évaluations sont donnés dans le tableau ci-dessus : septembre 2010 et mai 2008.

**1. Amélioration de la transformation et de l'accès au marché du café africain,**  
soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) (document WP-Board 1062/10).

| <b>Évaluation par domaine technique</b> | <b>Appréciation :</b>   |
|---|---|
| Priorités du secteur du café            | Moyen   |
| Planification du projet                 | Moyen   |
| Capacité opérationnelle de l'AEP        | Moyen   |
| Durabilité                              | Mauvais   |
| Budget/rapport coûts-efficacité         | Mauvais   |
| <b>Recommandation du CVP :</b>          | Le Comité était partagé : approuver (4) ou réviser (3) la proposition soumise par l'OIAC. |

**Observations générales :**

- a) Le but général du projet est de réduire durablement la pauvreté des caféiculteurs par l'acquisition de compétences en gestion et l'accès aux marchés du café locaux et étrangers.
- b) L'Agence d'exécution du projet (AEP) proposée est l'Organisation interafricaine du Café (OIAC).
- c) C'est la première fois que le Comité examine cette proposition. Le Comité était partagé entre recommander d'approuver ou de réviser la proposition.

**Observations du CVP :**

- Examen de la proposition par rapport aux priorités du secteur du café : trois Membres ont souligné que la proposition est d'actualité pour le secteur du café ; elle offre des possibilités durables et une augmentation du revenu des bénéficiaires, elle contient de très bonnes idées, notamment le développement des capacités africaines de torréfaction et de transformation pour valoriser les exportations de café. Un autre Membre a noté que la proposition est intéressante car elle traite les besoins du segment faible du secteur du café par le biais de solutions axées sur le marché. Toutefois, il a été noté que la principale innovation est méthodologique plutôt que technologique. En ce qui concerne la qualité générale de la proposition, il a été souligné que les informations fournies demeurent rares et que les idées du projet sont meilleures que sa formulation.
- Les points suivants ont été soulevés sur la gestion du projet :
  - a) D'une manière générale, le plan d'action est clair et théoriquement réalisable, mais la proposition ne fournit aucune donnée de base zéro sur la situation des pays et des parties prenantes. La proposition n'explique pas pourquoi les activités de production de café doivent faire partie du même projet pour renforcer les capacités de torréfaction et d'exportation de café.

- b) La proposition contient des informations générales sur l'industrie du café en Afrique et un cadre général (liste d'étapes) de mise en œuvre des éléments du projet, mais elle manque d'informations sur les modalités de mise en œuvre dans chaque pays. Les deux éléments du projet étant distincts mais liés et les activités devant être mises en œuvre dans deux pays, comment les initiateurs obtiendront-ils les résultats fixés dans le cadre logique ? Le quatrième élément "Mise en place d'un réseau avec les importateurs étrangers" doit être détaillé pour éviter toute complication au moment de la mise en œuvre.
  - c) En ce qui concerne le but, il a été suggéré que des institutions plus techniques et spécifiques des pays concernés collaborent avec l'AEP pour obtenir de meilleurs résultats. Il n'est fait mention d'aucune participation du secteur privé et les activités de production de café et de constitution de regroupements ne sont pas suffisamment détaillées et développées ; une référence à ces questions confirmerait la perception qu'ont les initiateurs du secteur du café dans les pays concernés et apporterait un degré acceptable d'analyse, qui est absent dans la proposition. Il est suggéré que les initiateurs fournissent des informations sur le nombre approximatif de bénéficiaires directs, introduisent le renforcement des capacités pour consolider la prise de décisions sur la diversification des cultures ou des activités en fonction de la rentabilité du café et qu'ils développent les aspects relatifs à la gestion durable des exploitations (écologique et social).
  - d) Les indicateurs proposés sont faibles. La plupart doivent être révisés dans la mesure où ils sont difficiles à vérifier ("Accès plus facile aux marchés intérieurs et extérieurs") ou qu'il n'existe aucune assurance que les améliorations éventuelles peuvent être attribuées au projet ("Augmentation des revenus des caféiculteurs"). Des informations insuffisantes sont données sur les contraintes ou les conditions locales de production de café.
- En ce qui concerne l'impact potentiel du projet, il est également important de considérer que la participation directe des entrepreneurs implique leur action directe et une prise de risque pour le projet, qui ne sont pas pris en compte dans la proposition. Il est donc suggéré que les entités spécialisées dans le développement des compétences des exploitants agricoles en matière de gestion d'entreprise soient invitées à participer.
  - En ce qui concerne le rapport coût-efficacité de la proposition, il a été souligné que les principales activités devant être financées au moyen du don du FCPB concernent l'achat de brûloirs de café et le financement d'achats de café vert. Compte tenu de la politique du FCPB en matière de financement, ces activités doivent être financées au moyen du prêt dans la mesure où les torréfacteurs feront des bénéfices pour rembourser le FCPB. Une lettre témoignant d'un engagement plus fort de l'Afreximbank en matière de cofinancement est également nécessaire pour renforcer la crédibilité des chiffres du budget.

**Observations et suggestions supplémentaires du CVP :**

- La proposition pourrait être révisée pour donner des informations sur les contraintes locales de production et de commercialisation du café afin de témoigner d'une connaissance des données de base zéro de l'industrie du café de chaque pays, y compris les parties prenantes industrielles locales clés.
- La proposition pourrait décrire, voire illustrer, comment les groupes d'exploitants, les zones de production, les torréfacteurs du secteur privé, les entreprises de transformation et d'exportation pourraient participer au projet. La proposition pourrait aborder la question de la participation du secteur privé, y compris une liste des torréfacteurs et exportateurs participants.
- Les initiateurs pourraient fournir des données analytiques ou une étude de marché sur le potentiel des torréfacteurs africains à accéder aux marchés nord-africains du café transformé. Pourquoi le marché nord-africain est-il le seul envisagé ? Cette analyse doit être faite au préalable pour crédibiliser la proposition.
- La proposition pourrait décrire dans le détail la capacité et les antécédents de l'AEP en matière de gestion de ce type de projet. Les initiateurs envisagent-ils l'option d'une sous-traitance à une ONG ou à un consultant basé au Kenya et en Côte d'Ivoire afin de faciliter la mise en œuvre dans chaque pays ?
- La proposition pourrait comporter des éléments sur la sexospécificité et la durabilité et développer la section suivi, supervision et évaluation du projet, de préférence avec un organigramme détaillé. La mise en œuvre réussie d'un projet de cette envergure et complexité peut nécessiter la mise en place d'une équipe technique dédiée.

**2. Application d'un modèle de lutte contre les ravageurs et de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans plusieurs régions caféicoles d'Indonésie** [anciennement : Projet pilote d'application de la lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier dans les petites plantations d'Arabica et de Robusta d'Indonésie], soumise par le Gouvernement indonésien – Schéma du projet, documents WP-Board 1063/10 et WP-Board 1051/08.

| Évaluation par domaine technique | Appréciation   |
|----------------------------------|--|
| Priorités du secteur du café     | Septembre 2010 : Moyen<br><i>Mai 2008 : Pas assez d'information</i>  |
| Planification du projet          | Septembre 2010 : Moyen<br><i>Mai 2008 : Pas assez d'information</i>  |
| Capacité opérationnelle de l'AEP | Septembre 2010 : Moyen<br><i>Mai 2008 : Pas assez d'information</i>  |
| Durabilité                       | Septembre 2010 : Moyen<br><i>Mai 2008 : Informations manquantes</i>  |
| Budget/rapport coûts-efficacité  | Septembre 2010 : Mauvais<br><i>Mai 2008 : Mauvais</i>  |
| <b>Recommandation du CVP :</b>   | Le Comité était partagé :<br>Septembre 2010 : approuver (3) ou réviser (4)<br><i>Mai 2008 : réviser ou rejeter</i> |

### **Observations générales :**

- a) Créer un modèle qui soit efficace contre le SFC et accepté par les petits producteurs de Robusta et d'Arabica dans des contextes climatiques et géographiques différents, afin de i) prévenir les pertes de rendement et d'éviter une détérioration de la qualité due aux attaques du café par le SFC, ii) maximiser les profits des petits caféiculteurs et iii) soulager la pauvreté en accroissant les revenus.
- b) L'AEP proposée est l'Institut indonésien de recherche sur le café et le cacao (ICCRI) du ministère de l'agriculture (AARD).
- c) Le Comité était partagé entre recommander d'approuver ou de réviser la proposition.

### **Observations du CVP :**

- En ce qui concerne l'examen de la proposition par rapport aux priorités du secteur du café, les Membres ont noté que la proposition était prometteuse car son approche est bonne en matière d'élaboration de recommandations à l'intention des décideurs, qu'elle concrétise la nécessité de ce type de projet pilote et qu'elle se positionne bien dans le contexte des autres méthodes de lutte contre les ravageurs et des projets antérieurs conduits en Indonésie.
- En ce qui concerne la gestion proposée du projet, il a été noté que :
  - (a) La proposition présente des incohérences entre le cadre logique, la description des activités et le calendrier du budget, par exemple en ce qui concerne le nombre des bénéficiaires/participants et le calendrier des activités et des dépenses. Il n'est pas précisé pourquoi un atelier national est nécessaire pour examiner la méthode de lutte contre les ravageurs ou quelles pratiques de lutte contre les ravageurs sont mises à l'essai et/ou encouragées. L'insuffisance des détails sur la mise en œuvre rend difficile une évaluation de l'opportunité des activités.
  - (b) En ce qui concerne les bénéficiaires ciblés, la proposition ne donne aucune justification pour la formation de 100 vulgarisateurs ni de ce qu'ils feront de cette formation. Des informations supplémentaires pourraient être fournies sur les activités de formation des exploitants et des vulgarisateurs. Par conséquent, la viabilité ou transposabilité des activités de formation doit être abordée, à savoir en dehors des 200 exploitants et 100 vulgarisateurs formés, quels sont les plans pour diffuser et vulgariser les résultats du projet ? S'il s'agit d'un projet pilote, comment se présente la prochaine étape ou le projet de suivi ?
  - (c) Il semble que l'ICCRI, AEP proposée, ait l'expertise nécessaire en matière de gestion pour mener à bien le projet mais cet aspect n'est pas traité dans le détail dans la proposition.
  - (d) La question de la sexospécificité est complètement ignorée ; si ce sujet n'est pas pertinent pour les activités du projet, la proposition pourrait expliquer dans quelle mesure.

- En ce qui concerne l'impact potentiel de la proposition, il a été souligné que le transfert de technologie, en principe, pourrait être l'un des points forts du projet mais aucune explication détaillée n'est donnée à ce sujet.
- Les principales faiblesses concernent le rapport coût-efficacité de la proposition par rapport aux objectifs à atteindre. Le budget semble trop élevé pour le type d'activités envisagées ; de nombreux éléments du projet sont chers pour les résultats et les objectifs à atteindre. Quelque 50% du budget sont consacrés à la gestion, supervision, suivi et évaluation du projet et aux imprévus, ce qui semble disproportionné par rapport aux investissements dans les activités du projet.

**Observations et suggestions supplémentaires du CVP :**

- L'élément 2 nécessite des éclaircissements dans la mesure où un engagement de chaque partenaire du projet serait utile.
- L'évaluation et le suivi sont deux activités différentes. Il serait utile de savoir qui assurera le suivi permanent, quand et comment.
- Le plan de travail et le budget applicables aux éléments doivent être revus et révisés dans la mesure où certains aspects prêtent à confusion.